

...à tous les risques



En cas de CRISE

Un PC crise est ouvert en Mairie de Labège :
Tel. : 05.62.24.44.44

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

Tel. : 18 (poste fixe) 112 (portable)

Autres numéros de secours : **Police 17 - SAMU 15**

...au risque Inondation



Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter son assurance, se reporter à son contrat.
- Prendre des photos des objets et zones inondés.
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance.
- Adresser sa déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Effectuer ses déclarations auprès de son assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

...au risque Inondation & rupture de barrage



...au risque TMD



Liens INTERNET utiles

- Mairie de Labège : www.ville-labege.fr
- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilance des crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Site de la Préfecture de la Haute-Garonne : www.haute-garonne.gouv.fr
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : www.cdia.fr
- Information routes départementales : www.inforoute31.fr

Un document élaboré en septembre 2015 avec la collaboration de PrédicT

GUIDE D'INFORMATION et de PRÉVENTION



Le mot du Maire

La prévention, notre priorité

Notre commune, comme toutes les autres, n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique grave.

Depuis longtemps, des dispositifs de prévention, de contrôle, d'intervention et de secours ont été mis en place dans les zones où existent des installations à haut risque. Pourtant, quelle que soit l'ampleur des moyens engagés, l'expérience nous a appris que le risque nul n'existe pas. L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les crues de l'Hers Mort, du Tricou, du Berjean et par de forts ruissellements en cas d'événements pluvio-orageux locaux. Il est également soumis à la rupture de barrage, à l'accident de transport de matières dangereuses et au risque sismique.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face aux éventuelles situations de crise.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Laurent CHERUBIN,
Maire de Labège

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS à Labège

Les risques éventuels identifiés sur la commune

L'inondation

La commune de Labège peut être touchée par des inondations de l'Hers Mort, et des crues rapides des rivières du Tricou et du Berjean ainsi que par des forts ruissellements lors d'événements pluvieux intenses.

- L'Hers Mort traverse en limite ouest de Labège, le long de l'autoroute A61. En cas de crue, les débordements peuvent affecter le sud-ouest du centre du village (quartiers Bouisset et Paul Riquet) mais également toute la zone de Labège Innopole.
- Le ruisseau du Tricou traverse le secteur de Labège-Village et peut déborder notamment au niveau de plusieurs quartiers d'habitations mitoyens (quartier Bouisset, Saint Front, ZAC du Tricou, etc.)
- Le ruisseau du Berjean traverse à l'extrême sud-ouest du territoire communal. En cas de débordements simultanés avec l'Hers Mort ou le Tricou, la station d'épuration, les jardins familiaux et les habitations du sud de l'Avenue Paul Riquet pourraient être affectés.
- Des ruissellements importants sont possibles lors d'orages localisés sur le territoire et ses alentours immédiats. Les secteurs du chemin de Lalande, de l'impasse de la Bourgade sont particulièrement sensibles aux phénomènes.

La rupture de barrage

Il est consécutif à la présence du barrage de la Ganguisse (ou de l'Estrade) situé sur la rivière Ganguisse.

Cet affluent de l'Hers Mort se trouve à 13km de Castenaudary (Aude). En cas de rupture totale du barrage, les eaux libérées mettraient environ 3h30min pour arriver à Labège. L'emprise de l'inondation est supérieure à la crue de référence de l'Hers Mort, s'étendant notamment sur la quasi-totalité du quartier de Labège Innopole ainsi que sur la partie sud-ouest du centre-ville.

Le transport de matières dangereuses

Il s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voie souterraine. Un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes situés à proximité.

La commune de Labège est exposée à ce risque par voie routière (autoroute A.61, RD.916 et RD.16) et par voie ferrée (ligne Carcassonne-Toulouse).

L'action de la Mairie

- Le Plan Hers Mort

Plan 1

Il est enclenché lorsque l'Hers Mort atteint la cote 3.70m à l'échelle de Baziège. Les premiers débordements sont constatés impasse Paul Riquet.

L'équipe municipale est mobilisée et procède à l'alerte et à la mise en sécurité des enjeux du quartier Riquet (habitations, jardins familiaux). Elle procède à l'ouverture des centres d'accueil et informe les établissements recevant du public les plus sensibles (résidence étudiante le Colombier notamment). L'impasse Paul Riquet sera également fermé.

Plan 2

Il est enclenché lorsque l'Hers Mort atteint la cote de 4.50m à Baziège. A ce niveau, les débordements se produisent en rive droite en aval de la RD57, affectant notamment le quartier Bouisset.

L'équipe municipale procède à l'alerte et à la mise en sécurité des entreprises et des restaurants du quartier Bouisset ainsi que la résidence étudiante « Le Colombier ». L'ensemble des enjeux sensibles de la zone Innopole sont également informés (crèches, école, bâtiments sans étages, etc.) et les routes inondées sont fermées.

Plan 3

Il est enclenché lorsque l'Hers Mort atteint la cote de 5.20m à Baziège. A ce niveau, les débordements s'étendent à l'ensemble de la zone Innopole et sur le sud-ouest du centre-ville. La mise en sécurité de l'ensemble des enjeux est alors réalisé (évacuation des bâtiments sans étages, fermetures des accès inondés, etc.).

Plan ruissellement/inondations torrentielles

Il est enclenché lorsque que de fortes pluies persistent sur la commune ou ses alentours (stationnarité d'un phénomène orageux) engendrant des ruissellements importants impasse de la Bourgade ou la mise en charge d'un des ponts du Tricou. L'équipe municipale procédera à l'évacuation de l'école maternelle et de la crèche intercommunale et à la mise en sécurité de l'ensemble des enjeux exposés (école élémentaire, quartier Bouisset, Saint Front...).

Les consignes de sécurité

AVANT

- Informez-vous sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat)
- Munissez-vous d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT (à l'annonce de la montée des eaux)

- Fermez portes, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Coupez l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers



d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

- Pour attendre les secours :
- Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Ecoutez votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphonez qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au-devant du danger
- Ne restez pas dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne revenez pas sur vos pas.
- **Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir**

APRES

- Aérez et désinfectez les pièces
- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne consommez pas l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la Mairie.
- **Chauffez** les locaux dès que possible.
- **Faites l'inventaire des dommages**

Le centre d'accueil

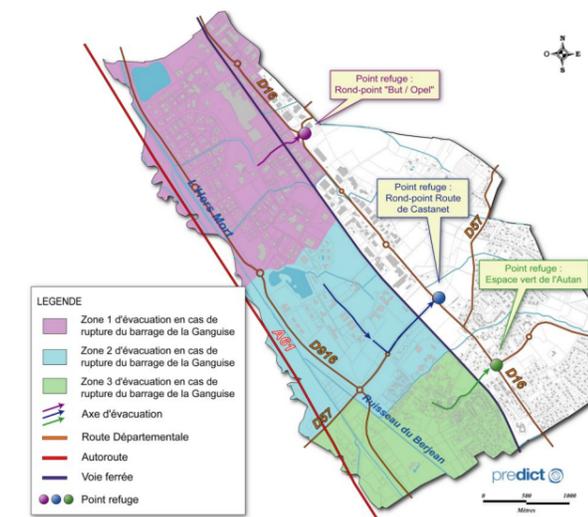
En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre au Gymnase l'Europe, situé impasse Clément Ader, qui fera office de centre d'accueil principal. En fonction de la situation et du type d'évènement survenant sur la commune, l'école maternelle peut également être réquisitionnée comme centre d'accueil secondaire.

L'action de la mairie

Le plan rupture de barrage de la Ganguise est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des services de Secours ou par mise en route des sirènes indiquant une rupture avérée ou imminente de l'ouvrage.

Les consignes de sécurité

- Renseignez-vous sur le point de regroupement prévu pour votre secteur
- Rendez-vous le plus vite possible sur ce point haut
- Ne franchissez pas l'Hers Mort pour vous rendre au point de rassemblement
- N'emportez que le strict nécessaire (papiers, médicaments urgents).



Les points de regroupement

En cas de déclenchement des sirènes, il sera procédé à la mise en sécurité à l'étage des bâtiments possédant 3 étages ou plus et à l'évacuation des autres vers les points de regroupement :

- Pour la zone 1 (nord Labège-Innopole) : Le rond-point « But/Opel » via la voie de la Tolosane
- Pour la zone 2 (sud Labège-Innopole) : Le rond-point route de Castanet via le chemin du collège du Périgord et la RD57
- Pour la zone 3 (Labège-Village) : L'espace vert de l'Autan via l'avenue des Cathares

L'action de la mairie

Les conséquences d'un accident de la circulation impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses dépendent principalement du chargement transporté. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

Les consignes de sécurité

AVANT

- Apprenez à connaître les risques et à savoir les identifier

PENDANT

- Si vous êtes témoin de l'accident, donnez l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre
- L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie et éloignez-vous
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement), en cas d'irritation lavez-vous et si possible changez-vous

APRES

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local

